



Formation professionnelle Des modifications aux règles s'imposent

Certaines modifications devront être apportées aux règles de formation professionnelle individuelle. Depuis les trois dernières années, le montant des demandes individuelles s'est accru de plus de 50 %. L'an dernier, le comité a été dans l'obligation de refuser près de 50 demandes. Jusqu'à maintenant, il a été possible de répondre passablement à cette hausse grâce à des soldes reportés. Toutefois, ces soldes sont aujourd'hui épuisés. Quant au budget annuel de formation, il représente toujours 1 % de la masse salariale des professionnels admissibles.

Devant cette situation, pour l'année 2018-2019, le budget de formation pour des demandes individuelles (formations non créditées) devra respecter les règles suivantes. Ces règles seront effectives à partir du 1^{er} mai 2018:

- **Le montant maximum annuel qui pourrait être attribué à un professionnel pour une ou plusieurs demandes de formations individuelles sera réduit à 2400 \$. Notez que ce montant n'est pas automatiquement octroyé face à une demande, mais représente plutôt un potentiel de financement;**
- Le budget annuel de formation sera réparti sur deux semestres (mai à octobre et novembre à avril);
- Si le budget disponible pour le premier semestre est épuisé, les professionnels auront la possibilité de faire une nouvelle demande dans le deuxième semestre;
- Si un semestre se termine avec un solde inutilisé, il sera transféré dans le semestre suivant, peu importe l'année budgétaire.
- La règle du 120 jours pour déposer une demande de financement sera suspendue et le comité traitera les demandes par ordre d'arrivée et par semestre;

Rappelons que le personnel professionnel est invité à planifier, pour l'année à venir, ses besoins de formation et de perfectionnement dès que possible. Il est également important d'informer son gestionnaire lorsqu'une demande est effectuée, particulièrement si la formation se déroule sur les heures de travail.

Le comité est conscient que ces changements auront un impact pour certains professionnels. Toutefois, l'objectif de ces règles est d'assurer un financement le plus équitable possible pour l'ensemble des membres en fonction du budget disponible.